

Séance du lundi 17 mai 2021

Délibération n° D2021-032

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
Lundi 10 Mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept mai, à vingt heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**

Présents : BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CARRIERE Philippe, ARIZA Emmanuelle, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frederic, FAGES Christine, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, MUYS Elisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Excusés : Fort Dominique pouvoir à MUYS Elisabeth,

Absents: LOPEZ Emilie.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Elisabeth MUYS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération : Convention de partenariat Commune de St Georges de Luzençon / Ville de Millau pour la programmation décentralisée du Théâtre de la Maison du Peuple, « Les Escapades du Théâtre 2021-2022 ».

La Ville de Millau présente dans les murs de son Théâtre, une programmation éclectique qui touche un public très divers. Elle poursuit sa démarche de rayonnement culturel et de développement des publics au travers de plusieurs dispositifs.

Le Théâtre de la Maison du Peuple va à la rencontre du public avec des spectacles programmés sur le territoire du Sud-Aveyron, avec une action appelée « **Les Escapades du Théâtre** ».

Ce dispositif reçoit le soutien financier de la DRAC Occitanie, du Conseil Régional Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aveyron et entre dans le programme européen LEADER porté par le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Pour la saison 2021-2022, la Commune de Saint-Georges-de-Luzençon pourrait accueillir 1 (un) spectacle :

- **JAZZ-WORLD : « Ana Carla Maza »**, le vendredi 18 février 2022 à 20h30 à la salle des fêtes de Saint-Georges de Luzençon.

La convention de partenariat ci-annexée est proposée pour fixer les modalités de collaboration et confiant la maîtrise d'œuvre au Théâtre de la Maison du Peuple (expertise artistique, administration, communication, organisation technique, billetterie et modalités financières).

Concernant les conditions financières, la Ville de Millau s'engage à prendre en charge l'intégralité des frais liés aux prestations des compagnies et à l'accueil des spectacles et la Commune de St Georges de Luzençon s'engage financièrement pour l'accueil des spectacles en versant à la Ville de Millau, les participations suivantes :

- **1 235,00 € TTC**, pour le spectacle « **Ana Carla Maza** »

Séance du lundi 17 mai 2021

Délibération n° D2021-032

Oui cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal, à :

- 15 voix pour
- 0 voix contre
- 3 abstentions (Christian GAUFFRE, Alain CARNAC et Yvon BEAUMONT)

Décide,

- **D'approuver et d'adopter** les termes de la convention pour la mise en œuvre de la programmation, **2021-2022**, hors les murs du Théâtre de la Maison du Peuple, sur le territoire de la Commune de St Georges de Luzençon ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et à accomplir toutes les démarches en découlant et à prévoir au budget, les crédits nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon

Le 17 Mai 2021

Pour extrait conforme,
Le Maire
M. Didier CADAUX



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication